

Autopartage et covoiturage : actualités nationales et régionales



Plan national covoiturage – objectifs



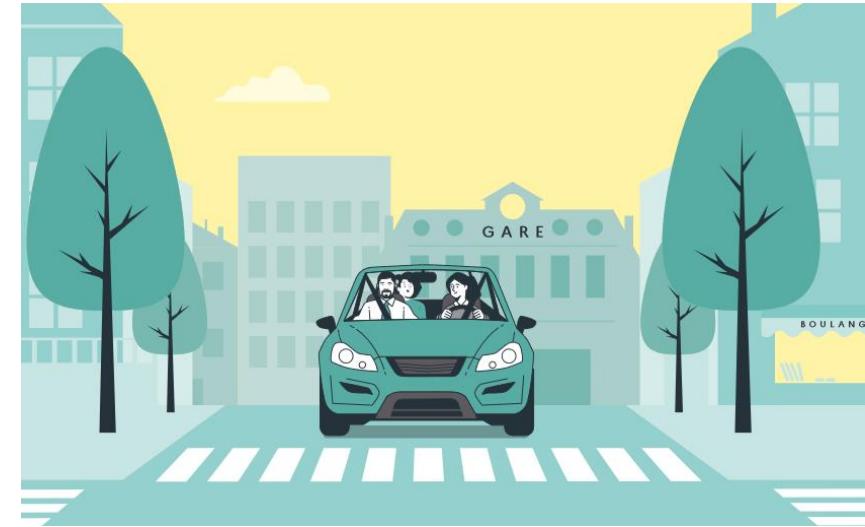
Rappel des 3 mesures principales :

 **Un soutien aux covoitureurs en complément des collectivités sur le principe 1€ de l'État pour 1€ de la collectivité**

 **Une mobilisation du Fonds vert à hauteur de 50 M€ en 2023 pour soutenir les collectivités**

 **Une prime de 100€ pour les primo-conducteurs**

+ 14 mesures : communication, employeurs, évaluation, accès numérique...



3 millions

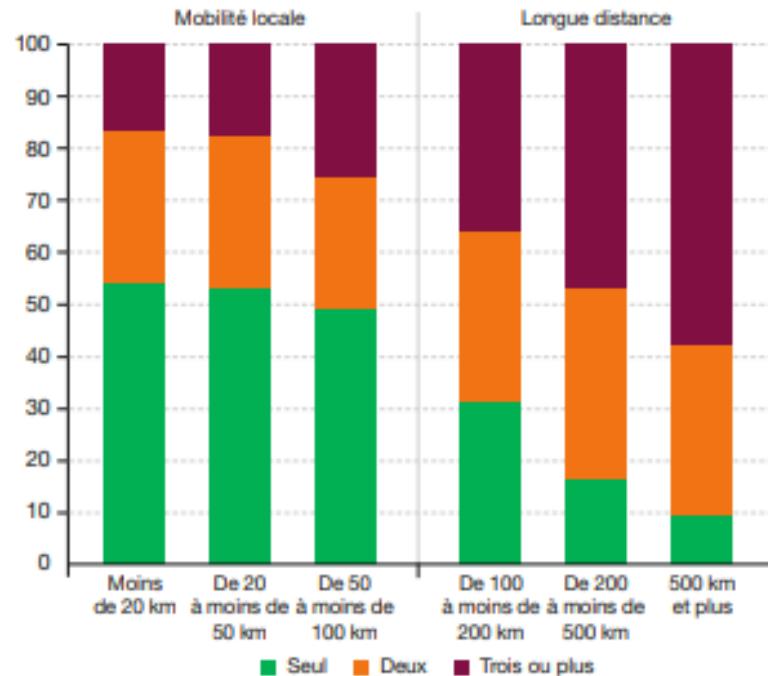
**OBJECTIF DE TRAJETS COVOITURES
PAR JOUR EN 2027
(contre 900 000 en 2022)**

Plan national covoiturage – objectifs



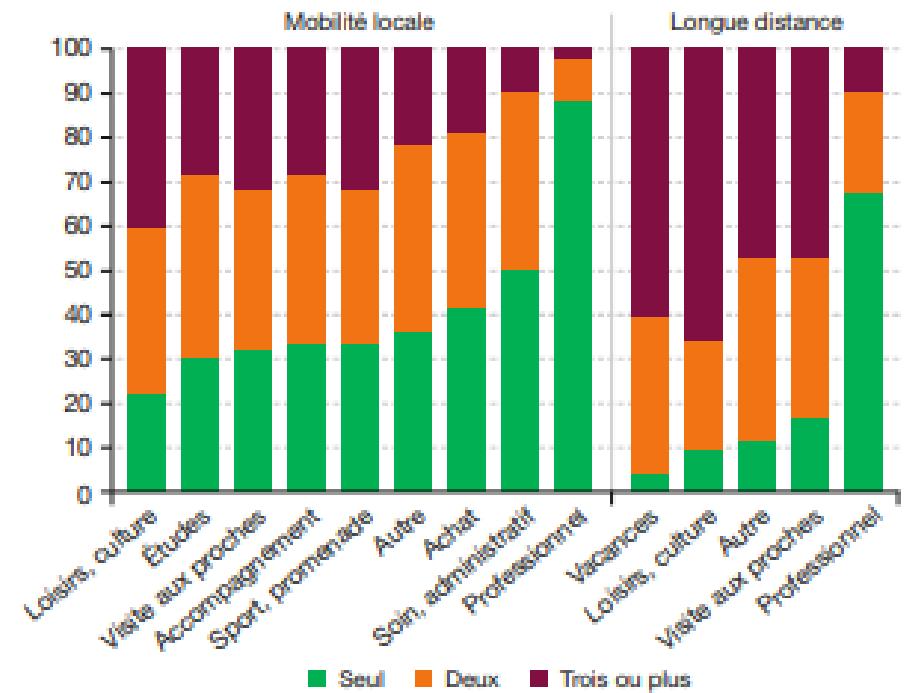
Graphique 1 : occupation des voitures selon la distance du déplacement en 2019

En %



Graphique 2 : occupation des voitures selon le motif du déplacement en 2019

En %



Plan national covoitnage – 2 ans après



Progression et structuration des politiques publiques locales

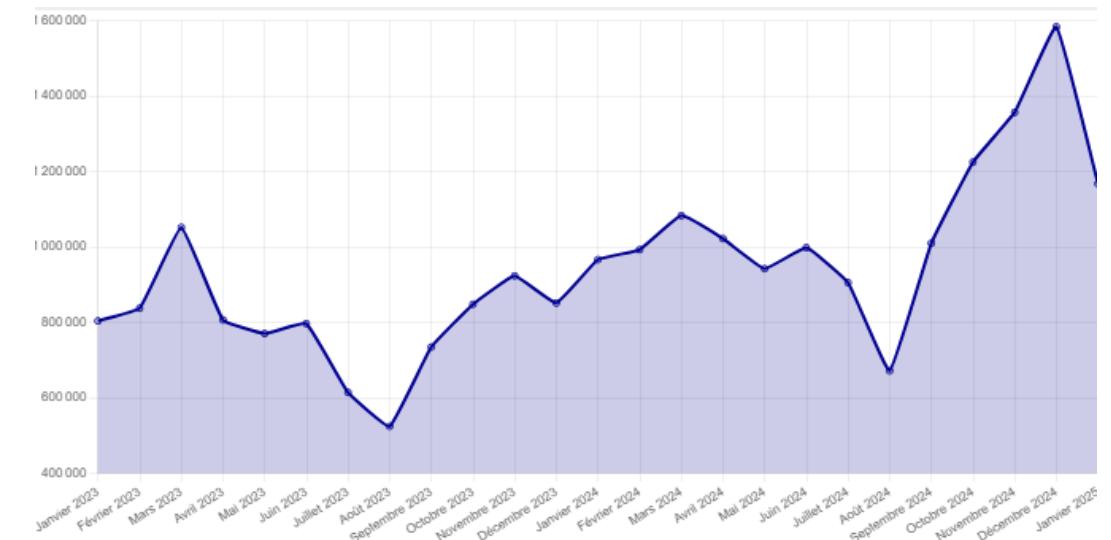
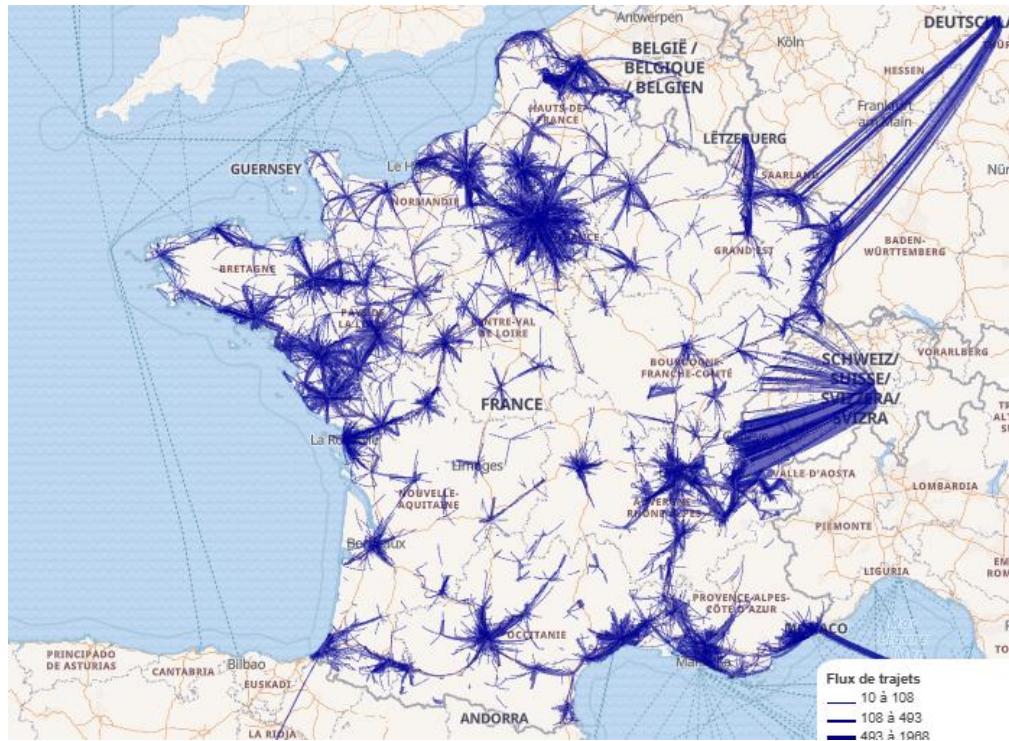
- 3 800 aires de covoitnage recensées + **174 financées fonds vert**
- 190 campagnes d'incitations financières en cours **x 2**
- 104 lignes de covoitnage en service + **42 financées fonds vert**
- 32 voies réservées au covoitnage recensées **x 2**

Plan national covoitnage – 2 ans après



Progression du covoitnage par plateformes

- 900 000 trajets / mois **x 2.4**
- 800 000 bénéficiaires de la prime de 100€



Point Fonds vert – Bilan



LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires



Lauréats Fonds Vert 2023-2024 – Mesure Covoiturage

- **2023 : 232 projets lauréats pour 20,9 M€ sur un total de 29,6 M€ (247 projets)**
- **2024 : 276 projets lauréats pour 14,8 M€ sur un total de 28,4 M€ (359 projets)**
- **Dont 105 projets lauréats pour 6,36 M€ pour la région ARA**

Point Fonds vert – Perspectives 2025



Situation au 12 février 2025 – sous réserve des arbitrages en cours

Budget 2025 : 1,1 Mds €

**Ajout de plusieurs mesures nouvelles,
dont une mesure mobilités dédiée aux aménagements cyclables**

Mise en ligne des cahiers d'accompagnement attendue d'ici la fin du mois
et ouverture de l'instruction des projets

Enjeux :

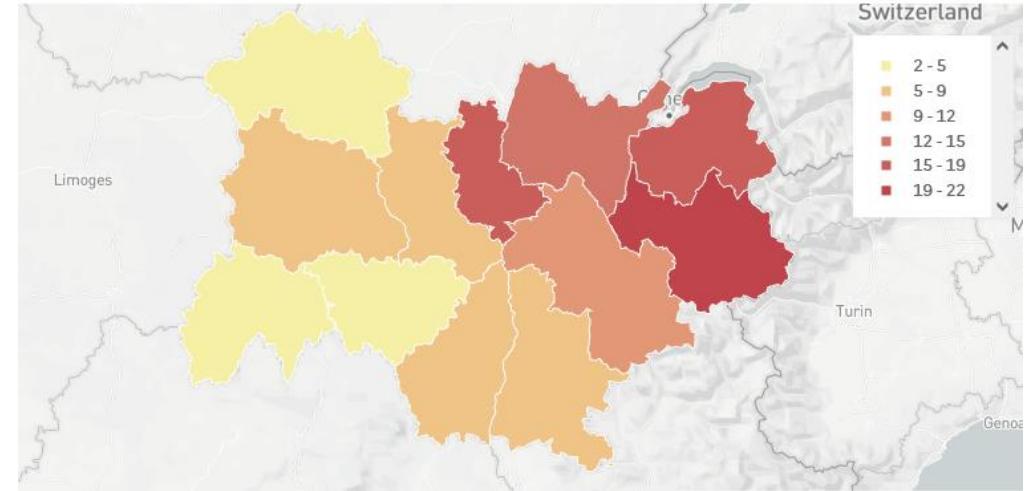
- **Maintien de la mesure covoiturage**, au même titre que les autres mesures mobilités (ZFE, Mobilités rurales + Vélo)
- **Pérennisation des mesures mobilités du Fonds vert**, dont Covoiturage, s'agissant du principal soutien aux collectivités dans le déploiement de services de mobilité durable
- **Renforcer autant que possible** l'animation et l'instruction des projets au niveau local

Le contexte régional



Collectivités bénéficiaires du Fonds Vert – Mesure Covoiturage en Auvergne-Rhône-Alpes

- 44 communautés de communes (42%)
- 13 pôles métropolitains (12%)
- 13 communautés d'agglomération (12%)
- 9 communes (9%)
- 9 syndicats mixtes (9%)
- 17 « autres » (16%)



Le contexte régional



Nombre d'infrastructure de covoitage au 01/01/2025 : 513
+173 par rapport au 31/12/2022

Linéaire de lignes et voies de covoitage au 01/01/2025 : 921 km
+593 par rapport au 31/12/2022

Enquête déplacement régionale lancée début 2025

- Financement à parité État et Conseil régional
- Mieux comprendre les pratiques, les besoins et les attentes relatifs à la mobilité

Le contexte régional



COP Auvergne Rhône-Alpes

- Feuille de route à l'horizon 2030 : 26 défis et une centaine d'actions opérationnelles
- 4 défis dans le domaine des transports et des mobilités :

Optimiser et réduire les déplacements à la source  - 10 % d'ici 2030
Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée  - 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires
Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules  15 % de véhicules électriques légers en 2030
Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial  - 10 % de transport routier de marchandises en 2030

Transports et mobilités



METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS POUR FAVORISER LE COVOITURAGE ET L'AUTOPARTAGE

Description de l'action

- Mettre à disposition des infrastructures adaptées :
 - plateforme de covoiturage pour proposer un trajet ou trouver un covoitureur
 - voies de covoiturage réservées
 - points de rencontre pour faciliter la multimodalité avec stationnement vélo, ...
- Communiquer positivement à travers tous les médias pour démythifier le report modal et le rendre plus accessible